

République Française

Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

07/2024

**Objet : Motion de la commune concernant la circulation des poids lourds dans le Sud Luberon**

**SEANCE VENDREDI 26 JANVIER 2024**

*L'an deux mille vingt quatre*

*Le 26 janvier à 19 heures*

*Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de janvier sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,*

*Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 19 janvier 2024 par courrier électronique*

**Étaient présents :**

*Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Hélène CHAULLIER, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean-Jacques SEUTIN*

**Absents excusés :**

*Gérard BLANC pouvoir à Serge NARDIN*

*Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Jacques LAURELUT*

*Christelle THIEBAULT pouvoir à Frédérique ANGELETTI*

**Absents :** *Amandine HEBREARD*

*Bruno MAURIZOT a été désigné comme secrétaire de séance*

Considérant comme prioritaires le bien-être, la qualité de vie et la sécurité des habitants de nos villages ;

Considérant comme fondamentales la préservation des emplois et la santé du tissu économique local ;

Considérant comme essentielle la réduction de notre empreinte carbone ;

Considérant que les interdictions de circulation des poids-lourds prises par certaines communes sans vision globale des enjeux ni concertation génèrent des augmentations des temps de trajet, des coûts de livraison, des consommations de carburant et de l'impact carbone, intensifient le temps de conduite des chauffeurs et pénalisent la compétitivité des entreprises locales ;

Considérant la spécificité et les vulnérabilités des acteurs économiques locaux ;

Considérant le faible nombre de déviations pour les poids-lourds dans les communes du Sud Luberon ;

Considérant que la non-réparation du pont d'Ansois bloque depuis plus de quatre ans l'accès aux routes de Pertus et de la Tour d'Aigues pour les véhicules de plus de deux mètres de haut ainsi que pour les bus de transport scolaire ;

Considérant que le gabarit étroit et la sinuosité de certaines axes routiers rendent potentiellement dangereuse la circulation des poids-lourds ;

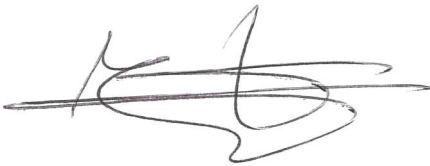
Considérant l'alerte donnée au chef du bureau de la réglementation routière de la préfecture, à Madame la sous-préfète de l'arrondissement d'Apt et à Monsieur le directeur de l'agence routière départementale du Vaucluse ;

Le conseil municipal demande :

- L'organisation d'une concertation locale, avec l'aide des services de l'Etat et du conseil départemental, afin de permettre une répartition équitable des flux de poids-lourds sur le secteur territorial, tenant compte des enjeux économiques et de compétitivité financière des TPE-PME y étant implantés ainsi que du gabarit et de la qualité des revêtements des axes routiers existants ;
- La réalisation d'un schéma directeur de déviations des centres-bourgs sur le territoire du Sud Luberon ;
- La programmation dès 2024 de la réparation du pont d'Ansouis ;
- Une réunion d'information par les services de l'Etat auprès des acteurs économiques du territoire afin de démontrer la prise en compte de leurs besoins et de leurs contraintes ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que susdit.

Le Secrétaire de Séance,



Madame le Maire,  
Frédérique ANGELETTI

